



HAL
open science

Mauritanie 1956-1963 : les multiples dimensions d'une indépendance contestée

Camille Evrard

► **To cite this version:**

Camille Evrard. Mauritanie 1956-1963 : les multiples dimensions d'une indépendance contestée. L'Année du Maghreb, 2018, Économies morales, 18, pp.149-167. 10.4000/anneemaghreb.3687. hal-01824025

HAL Id: hal-01824025

<https://hal.science/hal-01824025>

Submitted on 26 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mauritanie 1956-1963 : les multiples dimensions d'une indépendance contestée

Camille Evrard*

Dans l'Ouest saharien, la conversion des terres contrôlées par la France et l'Espagne en États nés des décolonisations tend à figer un équilibre régional mû par de nombreuses dynamiques de longues durées, commerciales, politiques ou religieuses (Hodges, 1983). Si, en Mauritanie saharienne, les vingt premières années d'occupation française ne perturbent que partiellement cet équilibre en dépit des transformations radicales entraînées par la conquête et l'administration coloniale, les indépendances nord-africaines du milieu des années 1950, mettent en revanche sur le devant la scène la question de la souveraineté sur les populations sahariennes et déclenchent une forte mobilisation de l'autorité coloniale au sud du Sahara. Les années 1956-1963 sont décisives pour la pérennité de l'ensemble mauritanien tel qu'il existe depuis 1934 – date de la fin de la conquête coloniale.

Ce territoire connaît de fortes disparités quant à l'organisation du contrôle colonial : dans les régions de son tiers Sud – depuis plus longtemps en contact avec les Européens – les populations sédentaires, halpulaaren, soninkés ou wolofs y côtoient les communautés hassanophones – organisées en groupes de parentés (*qaba'il*, sing. *qabila*) identifiés plus ou moins précisément en « tribus » par les autorités coloniales, qui les appellent communément Maures (De Chassey, 2006 ; Ould Cheikh, 2014). Plus on s'enfonce en zone saharienne – vers le nord dans la logique de la pénétration coloniale par le Sénégal, ou vers le sud dans la logique de la conquête de l'Algérie ou du Maroc – plus les habitants, pratiquant un nomadisme de grande distance, se jouent des logiques territoriales coloniales. De l'Adrar à l'oued Draa, les populations hassanophones mettent Français et Espagnols à la peine pendant la période coloniale en refusant l'assignation des administrations (Lopez Bargados, 2003). Leur contrôle est d'autant plus ardu que jusqu'en 1957, la capitale de la Mauritanie coloniale se situe des milliers de kilomètres plus au sud à Saint-Louis du Sénégal. Ce

* Chercheuse associée au laboratoire FRAMESPA (UMR 5136, Université Toulouse Jean Jaurès et CNRS).

Cet article est une version remaniée de la communication présentée au colloque «Le Maghreb dans les relations internationales. Diplomatie et crises », le 19, 20 et 21 novembre 2015 à Tunis, cf. <http://www.irmcmaghreb.org/histoire-historiographie-patrimoine/item/100-colloque-international-le-maghreb-dans-les-relations-internationales-diplomaties-et-crises>.

n'est que trois ans avant l'indépendance qu'une nouvelle capitale commence à être érigée à Nouakchott.

Alors que les institutions coloniales doivent s'adapter précipitamment aux réformes françaises pour l'outre-mer après la seconde guerre mondiale et que les premières élites mauritaniennes accèdent en partie aux responsabilités, l'avenir du futur État se fissure dans les relations conflictuelles entre les autorités de la Mauritanie, celles du Maroc, les mouvements nationalistes et les populations nomades¹. Dans ce délitement, la France est présente de tous côtés : d'une part dans le Nord mauritanien à travers le déploiement militaire et le projet économique des mines de cuivre et de fer ; d'autre part au Maroc, où elle dispose encore de nombreuses unités et d'officiers assistant les forces armées royales (FAR) ; mais également en Algérie, où des centaines de milliers d'hommes combattent l'armée de libération nationale.

Pour analyser ces interactions et comprendre la façon dont les élites des pays en cours de décolonisation s'intègrent progressivement au jeu diplomatique international, ainsi que la marge de manœuvre dont elles disposent réellement vis-à-vis de la métropole, cet article mobilise de nombreuses archives : fonds Foccart et Debré, archives coloniales, diplomatiques et militaires françaises, fonds Ifni-Sahara des archives militaires espagnoles d'Ávila. La lecture croisée de cette documentation permet de saisir toutes les nuances de l'autonomisation progressive des dirigeants en passe de devenir les chefs des États postcoloniaux : ce processus s'étale sur plusieurs années et contredit les récits français d'une sortie d'empire évidente et uniforme. Le cas de la Mauritanie est d'autant plus intéressant que son indépendance est menacée par les revendications du royaume du Maroc sur son territoire et que les tensions qui en découlent mettent en scène de nombreux acteurs politiques, militaires ou diplomatiques, qu'il s'agit d'observer ici en adoptant une focale variant du local au mondial. De plus, loin des romans nationaux construits dans le sillage de décolonisations conflictuelles – de l'Algérie jusqu'au Sahara espagnol – les archives françaises produites à différents niveaux offrent un éclairage complexe de la situation. Cela révèle une phase cruciale de reconfiguration géopolitique qui s'ancre dans la question bien concrète de l'allégeance des populations sahariennes en zones de confins.

1. Celles du Zemmour (Nord mauritanien), de la Seguiet el Hamra et du Rio de Oro (unifiés en une province saharienne de l'Espagne en janvier 1958), en particulier les groupes identifiés par les Français et Espagnols comme *Rgaybat* (Caro Baroja, 1955 ; Caratini, 1989).

Carte 1. Le Nord-ouest saharien à la veille de l'indépendance marocaine



(© C. Evrard, 2015)

Du maquis à l'ONU : les étapes de la pression marocaine sur la Mauritanie

Dès 1956, plusieurs dynamiques viennent remettre en cause l'existence de la Mauritanie : 1. les positions politiques du parti de l'indépendance marocain – *Istiqlal* – appuyées par des opposants aux autorités de Saint-Louis puis Nouakchott ; 2. les mouvements de libération armés maghrébins qui progressent vers les zones sahariennes et luttent contre toute forme d'entente avec les forces coloniales ; 3. le désir de reconnaissance des populations nomadisant à travers les frontières de quatre entités, Algérie, Maroc, Sahara espagnol et Mauritanie, qui soutiennent tour à tour les autorités des unes ou des autres.

L'indépendance marocaine

Suite à l'indépendance du Maroc, le 2 mars 1956, plusieurs forces sont en compétition pour l'orientation du royaume : d'un côté le sultan et son entourage proche – *makhzen* – et de l'autre les figures populaires de l'*Istiqlal* ayant guidé le mouvement nationaliste. Il existe également un important mouvement armé appelé Armée de libération (AL) et composé d'unités irrégulières ayant auparavant pris les armes contre le protectorat français. Alors qu'une partie de l'AL accepte en 1956 l'intégration dans les forces armées royales, contrôlées par le prince Moulay Hassan et mises sur pieds avec la collaboration avec l'armée française (El Mechat, 1997), une seconde partie refuse et de nombreux hommes gardent le maquis (Bennouna, 2002). Même si certains cadres de l'AL maintiennent des contacts avec les dirigeants de l'*Istiqlal* – Allal el Fassi, Ahmed Balafrej et Mehdi Ben Barka notamment – ni le parti, ni le *makhzen* n'exercent d'autorité prépondérante sur les hommes restés dans les unités irrégulières. Dès lors, une de ces factions peut entamer une progression vers le Sahara espagnol voisin au cours de l'année 1956.

Bénéficiant de la passivité des autorités coloniales, l'AL recrute largement au sein des populations sous domination espagnole (Correale & Lopez Bargados, 2017). Cette dynamique s'appuie sur des arguments visant tour à tour l'unification avec la lutte algérienne, le *jihād* (Naïmi, 2013) et les idées d'Allal el Fassi relatives à la reconquête du territoire historique « perdu » du sultanat alaouite. Au milieu de l'année 1956, El Fassi prononce en effet au Caire un discours d'une grande portée, réclamant la poursuite du combat pour libérer l'ensemble du « Grand Maroc »² : il désigne par cette expression tout le Sahara espagnol, la Mauritanie et une partie du Mali et de l'Algérie. Ces déclarations en forme de mot d'ordre trouvent un écho sur le terrain et l'AL, en gagnant en efficacité en zone saharienne grâce aux recrues locales, est en mesure au début 1957 d'attaquer Tindouf puis les garnisons du Nord mauritanien. Alors que les troupes françaises sont déployées en nombre au Maroc et en Algérie, le commandement en Mauritanie réclame des moyens pour faire face à cette nouvelle menace, présentée par les états-majors comme une brèche de plus à colmater afin de préserver le Sahara français et ses promesses géostratégiques

2. Cette idée était en germe depuis 1955 et la création de l'AL, mais certains auteurs analysent la déclaration du Caire le 3 juillet 1956 comme une façon pour Allal el Fassi de reprendre pied au sein de l'*Istiqlal*, après son exil au Caire : le thème de ses propos mariant lutte anti-coloniale et grandeur du Maroc favorise son audience (M'Bareck, 1987, p. 122).

(Evrard, 2015). Une forte mobilisation s'ensuit, qui permet l'organisation par les forces coloniales espagnoles et françaises, d'une opération militaire conjointe d'environ 14 000 hommes. Cette opération a lieu du 10 au 24 février 1958 au Rio de Oro et en Seguiet el Hamra et est nommée « Ouragan » ; elle est toutefois plus connue sous le nom d'Ecouvillon, désignant la partie française du dispositif (Louit, 2009). L'AL est fortement désorganisée suite à cet assaut conjugué.

La position du *makhzen* à l'égard de l'AL évolue selon un calendrier un peu différent. Alors qu'il n'avait d'abord pas considéré avec sérieux les revendications émises par El Fassi, Mohamed V reprend à son compte le discours en faveur du Grand Maroc au printemps 1958 (Vergniot, 1989). Quelques éléments montrent tout de même son implication discrète, avant cette date, aux côtés des cadres de l'armée de libération³ et des populations sahariennes. Au tout début de l'année 1957, le 8 janvier, Mohammed V reçoit une importante délégation de *Rgaybat* pour les exhorter à la guerre sainte et à la « libération de la province marocaine de Mauritanie » (Beslay, 1984, p. 167)⁴. Le 25 février 1958, en pleine opération franco-espagnole, le roi se rend dans la région de l'Oued Draa pour prononcer un discours exaltant « la fidélité des tribus sahariennes », et sa volonté de « poursuivre son action pour la restitution du Sahara au Maroc » (Méric, 1965, p. 749)⁵. À travers cette position, il ne laisse plus à l'*Istiqlal* le monopole de la revendication territoriale et en fait désormais une cause sacrée du royaume, mais malgré cela, les coups portés à l'armée de libération pendant l'opération franco-espagnole permettent au *makhzen* d'être libéré du risque soulevé par des actions incontrôlées.

Les effets sur la politique intérieure mauritanienne

Au moment des premières revendications marocaines, les autorités en Mauritanie sont déjà confrontées à la multiplication de formations politiques qui s'opposent à la fois sur l'attitude à adopter vis-à-vis de la tutelle coloniale, sur le fédéralisme et sur les référents communautaires. D'aucuns revendiquent une base régionale⁶ et réclament même le rattachement de circonscriptions entières à des pays voisins (Jourde, 2004). De plus, l'adaptation du système politique et représentatif de la colonie aux réformes de la loi cadre Gaston Defferre⁷ entraîne une participation plus large aux élections au cours desquelles des visions très opposées du pays s'affrontent (Baduel, 1989). En 1957, un Conseil de gouvernement, désormais élu par l'Assemblée territoriale « autochtone », place à sa tête, aux côtés du gouverneur français qui en reste le président, un

3. Les archives espagnoles attestent l'entrevue entre le commandant de l'AL au Sud, le Rifain Ben Hammou et Mohamed V, dès novembre 1956. Archives générales militaires de Madrid (AGMM), Campagne Ifni-Sahara, Legajo 22-23, Rollo 11, Carpeta 8 : "Informaciones sobre Ben Hamu".

4. C'est François Beslay, ancien officiers méhariste en Mauritanie, qui relate cet épisode : sa source est un de ses anciens goumier, O'Ba Ould Dkhill, qui lui dit avoir été présent ce jour-là.

5. Discours de M'Hamid. Citation du *Livre vert mauritanien*, dont fait état fin 1960 le Service de sécurité extérieure de la Communauté (SSEC), voir Archives nationales (AN), AG/5(F)1692 : Admission à l'ONU de la Mauritanie, décembre 1960.

6. Une partie des élites originaires de la vallée du fleuve, devant l'inquiétude de voir des hassanophones imposer leurs ambitions pour le pays, créent leurs propres organisations, proches des formations politiques sénégalaises.

7. Elle est adoptée en juin 1956 par le gouvernement français mais son application est longue et laborieuse (Evrard, 2015).

vice-président mauritanien : Mokhtar Ould Daddah. Il est une jeune et nouvelle figure du parti de l'Union progressiste mauritanienne (UPM), composé d'une majorité de notables et de fonctionnaires favorables à l'évolution politique du territoire en accord avec la métropole. L'UPM, qui avait battu le principal parti d'opposition à l'administration coloniale – l'Entente mauritanienne de Horma Ould Babana – au cours des scrutins successifs de la décennie 1950, obtient une majorité écrasante à l'Assemblée territoriale en mai 1957. Horma Ould Babana s'exile au Maroc, où il s'active, auprès des nationalistes marocains, à nourrir la controverse sur la légitimité d'un futur État mauritanien : « La Mauritanie n'est qu'une fiction imposée par les Français »⁸.

À Rabat, il trouve des instances auxquelles s'intégrer et attire bientôt d'autres Mauritaniens déçus de la vice-présidence Daddah. Dès 1957, le gouvernement marocain avait en effet créé une Direction des affaires sahariennes et frontalières au ministère de l'Intérieur, après avoir nommé un « délégué du Sahara » à l'Assemblée consultative⁹. En mars 1958, deux membres du Conseil de gouvernement mauritanien ainsi qu'une personnalité importante de la chefferie traditionnelle – l'émir du Trarza Mohamed Fall Ould Oumeir – s'enfuient au Maroc et constituent là-bas un noyau mauritanien officiellement pro-marocain autour d'Horma Ould Babana. À l'été 1958, cette poignée de Mauritaniens, appelés « transfuges » par les autorités françaises de Mauritanie, accède à des places marocaines stratégiques : Horma Ould Babana devient Conseiller au ministère de l'Intérieur, chargé des affaires mauritaniennes et sahariennes. Dey Ould Sidi Baba, Mohamed Mokhtar Ould Bah, Ismaïl Ben Abeïdna et Cheikh Ahmadou Ould Sidi (anciens ministres ou hauts fonctionnaires auprès du Conseil de gouvernement mauritanien) reçoivent également des postes de conseillers dans les ministères marocains en juillet 1958¹⁰. Les émigrés mauritaniens poursuivent entre juillet et octobre 1958 leur campagne en faveur du rattachement de la Mauritanie au Maroc, en particulier à travers une émission diffusée par la radio nationale et appelée « La Voix du Sahara marocain », tandis que les autorités chérifiennes maintiennent leurs revendications de principe sur le Sahara au sud du 27°40 parallèle. Au cours de l'été 1958, Ahmed Balafrej, alors président du conseil de gouvernement marocain, envoie un émissaire auprès de Mokhtar Ould Daddah afin de l'exhorter à profiter du référendum sur la Communauté pour se désunir de la France et proclamer son rattachement au Maroc : il lui promet dans cette optique un poste important à Rabat¹¹.

La campagne pour le référendum du 28 septembre 1958 exacerbe les confrontations politiques dans toute l'Afrique française. Il s'agit de voter pour ou contre l'adoption de la nouvelle constitution française qui octroie aux

8. Archives nationales du Sénégal (ANS), 17G616 : Article de Max Jalade *La Mauritanie vous parle*, date supposée 1957. Ces propos attribués à Horma Ould Babana constituent, plus largement, l'argument des mouvements cherchant à récupérer à leur propre compte les tendances divergentes nées de la construction politique du pays.

9. Il s'agit de Mohamed al Iman Ma el Ainin, membre de la sous-commission des frontières. Il fait partie de la famille Ma el Ainin, symbole de la résistance à la conquête française dans l'Ouest saharien (Méric, 1965).

10. Quant à l'émir, il reçoit le titre d' « Attaché au Palais du Roi ». AN, AG/5(F)586, Note du SDECE sur « les revendications marocaines sur la Mauritanie et l'action des Mauritaniens dissidents », 31 octobre 1958.

11. AN, AG/5(F)586, *op.cit.*

territoires d'outre-mer la possibilité de devenir des États, ayant leur propre constitution mais associés à la France par une superstructure fédérale : la Communauté. Voter « non » signifie sortir immédiatement du giron français et, en Mauritanie comme ailleurs, les mouvements politiques qui s'opposent au projet communautaire sont combattus au moyen d'une puissante propagande et surveillés par les forces de l'ordre. Mokhtar Ould Daddah tâche de fédérer autour de lui un maximum de voix pour le « oui » afin de contrer les agressions marocaines et il lance au printemps 1958 l'idée d'un grand parti d'union nationale : le Parti du regroupement mauritanien (PRM). L'opposition reste vive tant parmi les élites de la région de l'Adrar, qui réclament une place dans des cercles de pouvoirs à Nouakchott, qu'au sein d'un nouveau parti, la *Nahda*, formé notamment d'anciens partisans d'Horma Ould Babana. Tenant fermement leur ligne anti-françaises, les membres de la *Nahda* sont constamment surveillés et soupçonnés d'être pro-marocains (Baba Miské, 2014).

La confortable victoire du « oui » au référendum du 28 septembre en Mauritanie porte un coup à l'activité des dissidents de Rabat. Alors que la Mauritanie s'appête à devenir État membre de la Communauté, les dirigeants marocains sont déçus du peu d'effet de la propagande que mènent les émigrés mauritaniens, accusés d'avoir mal renseigné leurs partenaires sur l'état d'esprit des populations mauritaniennes. Leur crédit diminue d'autant et les rapports de renseignement français indiquent que certains d'entre eux commencent à être gagnés par la nostalgie mais qu'ils nourrissent encore l'espoir de nouvelles offensives de l'AL¹².

La nouvelle constitution mauritanienne est proclamée le 22 mars 1959 et le chef du gouvernement Mokhtar Ould Daddah devient Premier ministre de la République islamique de Mauritanie (RIM). Certes, les compétences laissés aux États membres de la Communauté sont amputées de la Défense, des Finances ou de la diplomatie qui restent du ressort de Paris, mais l'autonomisation des élites politiques mauritaniennes se poursuit pas à pas : les revendications marocaines vont y contribuer, en poussant les dirigeants mauritaniens à s'affirmer précocement sur la scène internationale.

La transposition du débat aux Nations Unies : entre nouveaux acteurs et équilibre Est-Ouest

Dès le mois d'août 1960, le Maroc saisit l'ONU de la question mauritanienne, car il juge son indépendance illégale : ce territoire aurait appartenu à l'empire chérifien avant 1906 et aucun texte conventionnel n'est venu « homologuer » la frontière méridionale actuelle du Maroc (Marchat, 1962). Par ailleurs, les autorités marocaines mènent une intense politique d'influence auprès des pays africains déjà indépendants afin de les convaincre que le problème mauritanien se place dans le cadre de l'unité africaine et « de la liquidation des bastions colonialistes »¹³. Ainsi, l'existence de la Mauritanie se trouve désormais tributaire de rapports de force et d'enjeux qui dépassent largement la question

12. ANOM, FM AFFPOL/2172/5 : Ministère de la France d'outre-mer, Note de renseignement sur les émigrés mauritaniens au Maroc, 16 décembre 1958.

13. AN, AG/5(F)2439 : ONU Mauritanie 1960-1961 : Note d'information de la division renseignement de l'EMGDN, 31 août 1960.

historique, territoriale et politique locale l'opposant au Maroc. Les turpitudes diplomatiques et les jeux d'influence de cette période de reconfiguration globale post-coloniale, révélées par le changement de focale, sont autant de données auxquelles les dirigeants mauritaniens sont confrontés.

À peine deux semaines avant la proclamation de l'indépendance à Nouakchott, le 15 novembre 1960, se réunit l'Assemblée générale des Nations Unies. À l'ordre du jour : les revendications territoriales marocaines sur la Mauritanie, l'indépendance de celle-ci et son admission à l'ONU¹⁴. Dans les mois qui suivent, d'après les renseignements français, le rapport de force semble favorable à la Mauritanie¹⁵. En effet, la Tunisie, pourtant alliée du Maroc, décide de soutenir la candidature mauritanienne. En mars 1959 déjà, le Président Bourguiba avait chargé Sadok Mokaddem, secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, d'un message à Mohamed V pour lui demander de reconsidérer sa position sur la question mauritanienne au nom du principe d'autodétermination, chère à la Tunisie et en accord avec le soutien à la révolution algérienne¹⁶. En l'absence de réponse positive, la Tunisie apporte officiellement son parrainage à la Mauritanie à l'ONU et l'annonce par conférence de presse le 21 novembre 1960 (Marchat, 1962). Ainsi, la première manche des débats se clôt en faveur de Nouakchott.

Mais au vote du 5 décembre 1960, lors du deuxième round et à la surprise générale, l'URSS pose son veto¹⁷. Son argument est clair : la présence des troupes françaises sur le sol mauritanien renvoie une piètre image de la souveraineté effective du pays. Le prince héritier marocain, Moulay Hassan, est intervenu directement auprès de Nikita Khrouchtchev lors de son séjour précédent à New York et la Ligue arabe a appuyé cette position, manifestant ainsi sa solidarité avec le Maroc face à la France et à la Tunisie¹⁸. En effet le Maroc, après s'être engagé dans une bataille diplomatique avec la France sur la souveraineté de la Mauritanie, poursuit aussi ses efforts sur le plan multilatéral pour contrer le mouvement plus général qui tend à confirmer le respect des frontières héritées de la colonisation. Il tente une mobilisation inverse en animant le groupe dit « de Casablanca », formé de pays qui partagent la critique de l'influence maintenue par les anciennes puissances coloniales (Borella, 1961).

Jusqu'à l'automne 1961, le délicat rapport de forces qui hypothèque la reconnaissance de la Mauritanie sur le plan international perdure à l'Assemblée des Nations Unies. Alors que de nombreuses anciennes colonies accèdent à l'indépendance, les États membres doivent calculer quelle attitude adopter envers d'autres admissions afin que la pareille soit accordée à la Mauritanie. D'intenses tractations se déploient au cours des mois d'août et septembre 1961 et les conjectures au sujet des chances de la Mauritanie de se voir admise à l'ONU, se multiplient. Les derniers dénouements mettent en jeu les candidatures

14. Les arguments et contre-arguments des représentants du Maroc et de la France (qui défend son ancienne colonie) sont consignés dans les archives : discussion de MM. Boucetta et Bérard, dossier de 63 pages, figurant dans le dossier AG/5(F)2439 des archives de Jacques Foccart aux AN.

15. AN, AG/5(F)1692 : Bulletins de renseignements du Service de sécurité extérieur de la Communauté, 30 novembre au 3 décembre 1960.

16. Échanges avec Ahmed Ounaies, ancien diplomate tunisien, novembre 2015.

17. AN, AG/5(F)1692/Divers : Admission à l'ONU, note de C. Bonfils et télégramme du 9 décembre 1960.

18. Elle soutient officiellement le Maroc depuis août 1960 (Constantin et Coulon, 1979).

de la Sierra Leone, de la Chine communiste, de la Mongolie extérieure, objets de positions complexes et d'allégeances variées¹⁹.

C'est finalement le 25 octobre 1961 que le Conseil de sécurité, dont les 11 membres doivent valider l'admissibilité d'un État avant le vote de l'Assemblée générale, recommande la Mauritanie – malgré l'abstention de l'URSS et l'opposition de la République arabe unie. Ces deux poids lourds sont suivis au vote de l'AG du 27 octobre, puisque les pays sous influence soviétique s'abstiennent en grande partie, tandis que les membres de la Ligue arabe – mis à part la Tunisie – votent contre l'admission de la Mauritanie. Les résultats consacrent toutefois la reconnaissance du nouvel État par 68 voix pour, 13 contre et 20 abstentions. Le Maroc a également entraîné les pays africains subsahariens du groupe de Casablanca dans le vote contre, c'est-à-dire la Guinée et le propre voisin de la Mauritanie, le Mali. S'ouvre alors une période glaciale entre Mokhtar Ould Daddah et Modibo Keita, le dirigeant malien se voyant accusé de chercher à se partager le territoire mauritanien avec le Maroc²⁰. Ce différend est un des multiples symptômes des forces contraires qui s'exercent sur la Mauritanie. Elles s'expriment à la fois dans les ministères, les chancelleries et à l'ONU, et très localement, ce qui contribue en retour au renforcement des mesures sécuritaires et des attitudes soupçonneuses.

Les enjeux de la construction de l'État mauritanien

Sortir du giron français implique pour la Mauritanie de construire son indépendance économique en investissant massivement dans l'industrie extractive. Pour attirer des capitaux, il lui faut assurer la sécurité des régions minières et des voies d'acheminement du minerai vers les ports d'exportation. Or, la sortie de la Communauté et l'avènement d'un État indépendant implique d'assumer seul sa défense intérieure et extérieure, ce dont la Mauritanie est loin d'être capable : le processus de différenciation vis-à-vis des unités françaises, ainsi que de formation des outils nationaux de police et de défense, est encore en cours. L'enjeu est d'autant plus crucial que la reconnaissance du pays par la communauté internationale n'a pas mis fin à la pression marocaine, qui s'exerce désormais tout azimut : dans les médias, au cours d'attentats meurtriers, ou encore à travers la remobilisation de l'Armée de libération au Sahara espagnol. Face à cette situation qu'il relie aux opérations militaires en Algérie, le commandement militaire français a tendance à surjouer l'importance des menaces multiformes et presse les autorités mauritaniennes de s'adapter à ce climat alarmant. Cela entraîne un durcissement politique qui vient nourrir en retour les voix dissidentes.

La carte à jouer du développement minier

Les ressources minérales du sous-sol mauritanien sont connues depuis le début des années 1950, mais pour les exploiter, il faut trouver des investisseurs et leur assurer que les zones d'exploitation sont sécurisées. Le projet indus-

19. AN, AG/5(F)2439 : ONU Mauritanie 1960-1961, Notes du 22 août et des 11, 26 et 29 septembre 1961.

20. *Ibid.* : Bulletin de renseignement du 3 novembre 1961.

triel mauritanien, porté par le consortium Miferma²¹, consiste à exploiter les gisements de fer de l'Adrar en construisant une cité industrielle à Zouerate (flanc est de la Kedia d'Idjil à 250 kms au nord d'Atar) et une ligne de chemin de fer à même de transporter le minerai extrait vers Port-Etienne (Bonte & Ould Cheikh, 2001). Les autorités coloniales tardives avaient en effet tracé l'orientation économique et aménagé les futurs approvisionnement privilégiés de la France (Marbeau, 1965) : les élites mauritaniennes s'emparent à leur tour de ce projet et se mettent en quête des financements nécessaires à sa viabilité.

Le 13 janvier 1959, Mokhtar Ould Daddah rencontre Georges Salvy du Bureau des ensembles industriels africains, organisme rattaché à la Présidence du Conseil afin d'assurer la « mise en valeur » des territoires africains par la création d'ensembles industriels²². Il s'agit de le convaincre du fait que la viabilité d'une Mauritanie indépendante est un atout pour le projet économique français renouvelé au Sahara. Pour s'assurer de cette viabilité, deux éléments sont nécessaires : soutenir les projets économiques en Mauritanie (mines de fer, de cuivre, industrie de la pêche et infrastructures portuaires) et renforcer l'effort militaire dans le nord afin de dissuader toute tentative marocaine par la force. Sa position, M. Ould Daddah l'a déjà exposée à Bernard Cornut-Gentille (ministre de la France d'outre-mer), à Pierre Messmer (haut-commissaire à Dakar), et même au général de Gaulle. Pour éviter « l'éclatement » de la Mauritanie, et que « le Sahara [soit] entouré d'hostilité de toute part », leur a-t-il dit en substance, il faut « jouer la carte de la Mauritanie » et aider le gouvernement « à opposer quelque chose au nationalisme marocain »²³. C'est à dire subventionner urgemment le démarrage minier du pays.

Ces discussions franco-mauritaniennes s'intègrent à l'horizon plus large de la structuration des intentions économiques françaises au Sahara, via le projet d'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS)²⁴. Alors qu'on découvre d'importants gisements de fer, cuivre, pétrole et gaz en différents points du Sahara et que ces zones connaissent de plus en plus de perturbations dues à la marche vers l'autonomie des territoires qui les contiennent, le gouvernement français cherche à protéger ces richesses en dissociant l'espace désertique de ses bordures. C'est pourquoi Paris envisage de rassembler l'espace concerné en une entité administrative différente (Boilley, 1995) qui pourrait concerner le Nord mauritanien.

La position du gouvernement de Nouakchott évolue néanmoins au cours de l'année 1959 et au début de 1960 quant à l'opportunité de lier la Mauritanie à l'OCRS : outre que la structure montre rapidement ses limites, la toile de fond meurtrière du conflit algérien ne peut que nuire à la réputation de ses

21. Mines de fer de Mauritanie est créé le 16 février 1952 par des entreprises privées et le Bureau minier de la France d'outre-mer. Archives nationales d'outre-mer (ANOM), FM1 AFFPOL/2142/d.2. Et Audibert, 1991, p. 27.

22. Le Bureau, existant depuis 1952, devient la cheville ouvrière de l'OCRS pour la mise en œuvre de programmes industriels au Sahara (Capot-Rey, 1955, p. 296).

23. AN, AG/5(F)587/Divers : Note sur un entretien avec Mokhtar Ould Daddah 13 janvier 1959.

24. Projet de loi déposé le 1^{er} août 1956. Dès sa création, l'OCRS est la cible des critiques, essentiellement liées à son statut ambigu et à sa structure juridique peu transparente. Le 21 juin 1957 est créé le ministère du Sahara, du « sur-mesure » (Sèbe, 2010, p. 307) pour la gestion des richesses sahariennes de l'Algérie, mais aussi pour l'OCRS puisque le ministre est de fait le délégué général de l'organisation.

éventuels partenaires. L'évolution politique rapide des États membres de la Communauté restreint en effet largement les ambitions de l'organisation à leur égard, puisqu'ils sont de plus en plus autonomes dans leurs choix politiques. Seule la partie algérienne du projet existe donc vraiment, mais l'exploitation pétrolière et les essais nucléaires dans le Sahara se développent alors même que la guerre s'intensifie (Boilley, 1993). Dénonçant le conflit, le Premier ministre mauritanien multiplie les déclarations officielles de solidarité envers le peuple algérien²⁵, de sorte qu'il peut difficilement souscrire à une organisation soupçonnée d'être l'ultime manœuvre de Paris pour garder la main sur les richesses sahariennes. De plus, M. Ould Daddah suspecte la manipulation de communautés sahariennes par certains officiers français dans le cadre de la structuration de l'OCRS, doutes également nourris par les gouvernements malien et nigérien²⁶. En somme, la défiance envers l'organisation se généralise et les nationalistes marocains s'en emparent (Sèbe, 2013) pour dénoncer le néo-colonialisme français.

Ainsi, le Premier ministre mauritanien rejette l'intégration dans l'OCRS et finit par trouver ailleurs les investissements nécessaires à l'exploitation de son minerai. Il obtient en effet, le 17 mars 1960, un prêt de 66 millions de dollars de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), prêt qu'il brigua depuis la fin 1958. L'indépendance devient enfin une option réalisable économiquement.

Un chantage à l'insécurité et à la division politique

Malgré ces prises de position affirmées, le gouvernement mauritanien subit au cours de la même période une forte pression sécuritaire des autorités françaises, qui soulèvent des menaces que les Mauritaniens ne sont pas en mesure d'affronter seuls. Durant cette séquence, les archives militaires espagnoles et françaises montrent une véritable obsession quant à la menace « subversive » due à la présence d'éléments résiduels de l'AL au Sahara espagnol. Conjuguée aux nationalismes marocain et mauritanien et à l'influence de la guerre en Algérie et de la doctrine contre-révolutionnaire, cette menace irrigue les options prises par le commandement militaire français sur place. D'un côté, les renseignements indiquent une remobilisation de l'Armée de libération dans le territoire voisin et des risques d'attentats, de l'autre, les discours sur la marocanité du Sahara mauritanien se poursuivent à la radio et contribuent à tendre le climat politique intérieur. Face à cela, les forces armées nationales et les capacités de police mauritaniennes sont encore embryonnaires : bien que l'indépendance soit proclamée le 28 novembre 1960, le transfert est extrêmement lent et armée française et armée mauritanienne sont intimement mêlées sur le terrain encore plusieurs années.

Fin 1960 - début 1961, une série d'attaques violentes attribuées à des activistes pro-marocains a lieu : le 4 novembre, un attentat raté à Kiffa vise un

25. AN, AG/5(F)1692/Divers : La Mauritanie et l'OCRS, Ambassadeur à Nouakchott à Jacques Foccart, octobre 1960. Une synthèse mensuelle de renseignements de février 1960 fait état de la création de comités d'aide au FLN algérien à Chinguetti et Atar (Service historique de la Défense (SHD), 5H167).

26. AN, AG/5(F)1692/Divers : La Mauritanie et l'OCRS, Ambassadeur à Nouakchott à Jacques Foccart, octobre 1960. Et Boilley, 2005, p. 167.

officier français ; le 8 novembre le député-maire d'Atar, Abdallahi Ould Obeid, est assassiné au centre de Nouakchott²⁷. Le 8 mars 1961, trois attentats sont dirigés contre les militaires de la garnison d'Atar. La même nuit, un Européen du secteur privé est tué de trois balles dans le ventre à Nouakchott. Dans les jours qui suivent, le renseignement militaire français fait état des préparatifs de l'AL pour attaquer les autorités espagnoles en Seguiet el Hamra²⁸.

Après l'opération Ouragan de février 1958, les militaires espagnols et français avaient continué de surveiller les mouvements des combattants sahariens des unités éparpillées de l'armée de libération et des officiers français avaient monté dans la plus grande discrétion, en 1959, une seconde phase de déstabilisation. Il s'agissait de négocier avec certains groupes de combattants Rgaybat encore dans l'AL des dissensions et mutineries²⁹. De leur côté, les autorités espagnoles du Sahara s'étaient montrés sceptiques sur le fait de pactiser avec ces groupes d'« incontrôlés », au motif que cela renforçait leur capacité de mobilisation politique. Au cours des mois suivants, les militaires espagnols estimaient mêmes, au sujet des Rgaybat, que « la propagande du Maroc et les avances faites par la Mauritanie leur donnent à croire qu'ils sont appelés à jouer un rôle important et qu'ils peuvent créer une nation »³⁰.

Début 1961, le renseignement militaire dans la région frontalière mauritano-saharienne alerte donc les autorités au sujet de l'AL : avec des effectifs estimés entre 900 et 2 000 hommes, elle semble désormais encadrée et soutenue logistiquement par les forces armées royales marocaines, dont une compagnie de 190 hommes spécialistes du désert est dirigée fin février 1961 sur Tan-Tan afin de constituer le commandement³¹. Le déplacement concomitant d'Horma Ould Babana et de l'ancien émir Ould Oumeir à Tan-Tan écarte l'hypothèse d'un simple exercice, c'est pourquoi les forces françaises en Mauritanie estiment qu'une agression est imminente. Malgré l'accession à l'indépendance de la Mauritanie et la transformation des conditions légales d'intervention militaire directe, le commandement français déploie de nouveaux moyens d'envergure dans la zone frontalière en mars 1961. La guerre en Algérie pousse les militaires à prendre les devants, quitte à surestimer menaces et moyens. Une opération appelée « Cornue » est déclenchée au printemps : elle mobilise le commandement et produit de nombreux rapports, mais semble avoir un rôle essentiellement dissuasif et surtout, elle se déroule dans la plus grande discrétion (Evrard, 2015).

L'année suivante, de nouveaux événements violents se succèdent au sein de plusieurs garnisons, mêlant tensions politiques, raciales, ou insubordi-

27. Ce même jour, l'Assemblée nationale mauritanienne ratifie l'accord sur le transfert de compétences de la République française vers la République islamique de Mauritanie. AN, AG/5(F)1692 / Divers. Ould Daddah, 2003, p. 212.

28. Centre d'histoire et d'étude des troupes d'outre-mer (CHETOM), 15H82/d.1 : Opération Cornue – Situation politico-militaire en Adrar 1961 : Fiche du 2^e bureau de l'état-major du commandant supérieur de la Zone d'outre-mer n°1, 10 mars 1961. Et AGMM, Campagne Ifni-Sahara, *op.cit.*

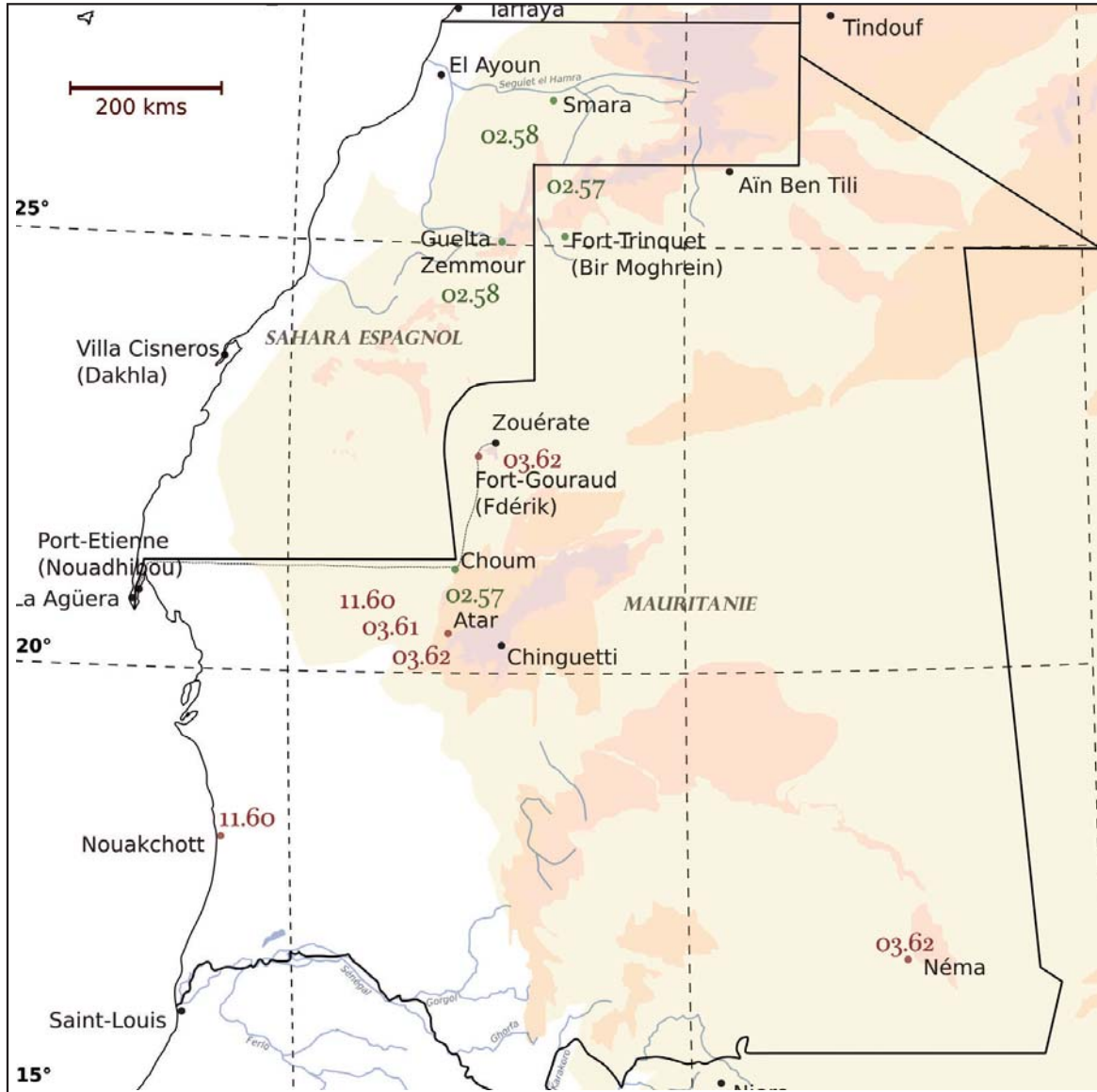
29. Rapport secret de fin de mission Du Boucher, 31 juillet 1959, don Ahmed Mahmoud Ould Mohamed.

30. CHETOM, 15H82/d.1 : Opération Cornue – Situation politico-militaire en Adrar 1961 : Fiche de renseignements de liaison franco-espagnole : « I.2. Le problème Regueibat », 6 mars 1961.

31. *Ibid.*

Carte 2. Combats impliquant les forces françaises et attentats (1957-1963)

En vert, avant l'indépendance, en rouge après



(© C. Evrard, 2015)

nations dans les unités françaises. Au début du mois de mars 1962 a lieu un attentat en plein cœur de la garnison de Néma. Dans cette localité proche de la frontière malienne a récemment été transférée la première compagnie de l'armée nationale mauritanienne, dont le rôle consiste à surveiller la frontière et à intervenir en cas d'agression contre le Hodh oriental – c'est que, depuis peu, on soupçonne Bamako d'abriter des dissidents mauritaniens proches d'Horma Ould Babana. L'enquête militaire française conclut à la constitution d'une cellule dite « terroriste » au sein de la compagnie. Composée de militaires originaires de l'Adrar, elle entretient des relations suivies avec Horma Ould Babana *via* l'intermédiaire de commerçants maures voyageant entre le Mali et le Nord mauritanien³².

Suite à ces conclusion, les autorités mauritaniennes³³ et françaises partagent l'idée qu'il faut craindre la conjonction des visées pro-marocaines, des aspirations fédéralistes de mouvements regardant vers le Sénégal ou le Mali, et des allégeances versatiles des nomades autour des frontières de l'Algérie et du Sahara espagnol³⁴. L'ensemble des tensions accumulées au cours de l'année 1961 et début 1962 pousse ainsi les autorités mauritaniennes à s'aligner sur les préoccupations sécuritaires des militaires français : ce faisant, elle favorisent le discours tendant à l'union politique face à l'adversité et saisissent l'occasion pour étouffer les oppositions (Ould Cheikh, 1974 ; Miské, 2014).

L'échec de l'arbitrage français

Après le décès de Mohammed V en février 1961, l'accession d'Hassan II au trône rend un moment incertaine l'orientation de la politique marocaine à l'égard de la Mauritanie. Le nouveau roi du Maroc « repense le problème mauritanien »³⁵ et la tendance au sein du gouvernement semble favorable au dialogue. Les Mauritaniens sont prêts à recevoir des propositions de M. Chorfi, représentant le Maroc à New York, qui a demandé un ajournement du débat à l'Assemblée des Nations Unies pour réflexion. Deux conditions sont posées au préalable : l'arrêt immédiat des émissions radiophoniques appelant à l'invasion du territoire mauritanien et insultant ses dirigeants d'une part, et l'avis des pays de l'Union africaine et malgache de l'autre. Une première tentative de médiation échoue lors du premier anniversaire de l'indépendance du Sénégal début avril 1961, mais une rencontre entre les deux chefs d'État se concrétise le 30 mai à Dakar. Mokhtar Ould Daddah demande, comme préalable à la normalisation³⁶ des relations, la reconnaissance par le roi et par *l'Istiqlal* de l'indépendance de la Mauritanie. Malgré cela, Hassan II maintient finalement une

32. AN, AG/5(F)2649 : Ambassadeur à Nouakchott à MAE, 5 avril 1962 ; AG/5(F)1695 : Chemise « Attentat de Néma ».

33. Le ministre de l'Information mauritanien évoque des « commandos anti-nationaux s'entraînant au Mali » ; Mokhtar Ould Daddah envoie des télégrammes aux pays voisins pour dénoncer l'accueil des dissidents par Modibo Keita, 4 avril 1962. AN, AG/5(F)1695.

34. SHD, 14H221/C : Général de Brebisson délégué pour la défense de la ZOM n°1 à État-major des Forces Terrestres stationnées outre-mer, 5 mai 1962.

35. AN, AG/5(F)2439 : ONU Mauritanie 1960-1961 : Ambassadeur à Nouakchott à SEREC et SGC, le 21 mars 1961.

36. Elle correspond à des propositions marocaines sur les plans politique, économique, culturel, technique et même militaire. AN, AG/5(F)2439 : ONU Mauritanie 1960-1961 : Ambassadeur à Nouakchott à MAE, copie au SGAAM, du 18 juillet 1961.

position agressive : le nouveau gouvernement marocain formé début juin 1961 intègre Allal el Fassi et Fall Ould Oumeir, « transfuge » mauritanien ; il relance les revendications en proclamant la « Loi fondamentale du Royaume », puis proteste contre l'ouverture des négociations pour les accords de coopération entre la France et la Mauritanie.

À plusieurs reprises, des tentatives de dialogue impliquant la médiation française sont esquissées. Le Premier ministre marocain, Ahmed Balafrej, insiste par exemple au printemps 1961 auprès de Michel Debré pour que celui-ci use de ses bonnes relations avec les dirigeants mauritaniens afin de les incliner à la conciliation avec le royaume chérifien. Le Premier ministre français dit être resté ferme face aux réponses « ambiguës »³⁷ du Marocain et lui avoir fait comprendre qu'il voyait « mal le Premier ministre de Mauritanie aller à Rabat alors que les frontières de son pays sont menacées par des incursions venant du Maroc et que la radio marocaine déverse sur lui des torrents d'injures »³⁸. D'un autre côté, le Premier ministre français presse les Mauritaniens de mettre au clair leurs positions vis-à-vis de la Communauté dite « rénovée ».

Cette nouvelle forme, contractuelle, d'association entre États devenus indépendants et la France est en effet en cours d'essai (Borella, 1960 et Turpin, 2008). Au cours d'un entretien avec Michel Debré début juin 1961, Mokhtar Ould Daddah se voit signifier que, si l'on entend ses positions assez tranchées sur la souveraineté de la RIM et sa volonté de reconnaissance internationale, il ne doit pas oublier que sortir de la Communauté signifie assumer seul sa défense. En d'autres termes, le temps de l'arrangement a assez duré, il faut mettre en bonne et due forme le nouveau lien entre les deux États et, dans ce cadre, faire des concessions : « Mokhtar Ould Daddah me dit qu'il demande à la France de venir, le cas échéant, à son aide s'il en a besoin et il accepte très bien d'importantes contreparties en fonction de cette demande. [...] Il déclare qu'il accepte à l'avance tout ce que nous pouvons demander »³⁹.

Les accords de coopération franco-mauritaniens sont finalement signés le 18 juin 1961 et Paris n'hésite pas, sur les clauses de défense, à faire jouer la menace marocaine pour signifier l'importance du maintien d'un dispositif français conséquent et obtenir d'importantes contreparties – sur la base de Nouadhibou notamment (Banga et Evrard, 2017). Pourtant, au cours de la deuxième moitié de l'année 1961, l'attitude de Mokhtar Ould Daddah s'affirme à l'égard de Paris : en quelques mois, la Mauritanie change de constitution et adopte un régime présidentiel fort, puis revient sur sa participation à la Communauté rénovée.

37. Concernant le statut d'une Mauritanie intégrée au Maroc, M. Debré écrit : « Je lui réponds en lui montrant que le mouvement qui saisit le monde tout entier saisit les Mauritaniens, comme il a saisi les Marocains, comme il a saisi beaucoup d'autres : la Mauritanie désire être un État souverain ». Archives ministérielles Debré, 2DE30 : Lettres et notes au Général, Compte-rendu d'entretien avec Ahmed Balafrej, 5 avril 1961.

38. *Ibid.* Il y a quelque ironie à lire Michel Debré – alors des plus attachés à l'Algérie française – conseiller à Ahmed Balafrej de respecter la volonté inexorable des peuples à disposer d'eux-mêmes.

39. Archives ministérielles Debré, 2DE64 : Comptes-rendus d'entretiens par pays, Mauritanie, entretien avec Mokhtar Ould Daddah le 3 juin 1961. Ici, le Président mauritanien fait marche arrière sur plusieurs éléments qui ont fait débat depuis plusieurs mois dans les comités de défense franco-mauritaniens, montrant ainsi patte blanche (Banga et Evrard, 2017).

La position de la France reste donc inconfortable, cherchant à ménager ses intérêts auprès de deux États farouchement opposés.

L'année suivante, alors que la France envisage le retrait des forces armées de Tindouf suite aux accords d'Evian, un second essai de médiation a lieu. Mokhtar Ould Daddah est en visite officielle à Paris fin mai 1962 et Charles de Gaulle lui présente une requête d'Hassan II qui propose un nouvel arrangement pour clore discrètement le conflit maroco-mauritanien. À cette occasion, le Président français évoque l'indépendance algérienne et l'intention marocaine de revendiquer la souveraineté sur la région de Tindouf. Anticipant le cas où le Maroc sortirait gagnant de ce nouveau rapport de force, de Gaulle exhorte Ould Daddah à trouver un terrain d'entente avec Hassan II avant que les FAR ne se retrouvent aux portes du Zemmour. Malgré cela, le chef d'État mauritanien refuse tout compromis (Ould Daddah, 2003) avec Hassan II mais demande aux forces françaises de retarder leur retrait de Tindouf.

La France, qui suit pourtant de près l'évolution de la situation sur le terrain frontalier depuis 1956, n'est pas parvenue à éviter de léguer aux États post-coloniaux une situation explosive dans la région frontalière entre Algérie, Maroc et Mauritanie. Pour les observateurs français, la question du devenir des populations nomades, Rgaybat en particulier, est plus que jamais à l'ordre du jour à travers le risque de désaccord territorial entre Rabat et les nouvelles autorités algériennes⁴⁰. Après le départ des derniers militaires français de Tindouf mi-mars 1963, l'opposition entre Algériens et Marocains sur la région et le tracé frontalier (Vergniet, 1986) s'envenime en conflit ouvert (Méric, 1965). Cette guerre dite « des sables » (Torres Garcia, 2012) représente toutefois une brèche pour les Mauritaniens car elle déclenche l'intérêt du FLN algérien pour leur cause. Confrontés à la même agressivité marocaine quant à leurs régions ouest-sahariennes, les Algériens soutiennent désormais la Mauritanie sur le plan international.

L'année 1963 marque un tournant dans la politique extérieure mauritanienne : moins focalisés sur la pression marocaine, ses représentants revendiquent une place claire au sein des non-alignés et se rapprochent des pays maghrébins. La conférence d'Addis-Abeba qui conduit en mai 1963 à la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), permet à Mokhtar Ould Daddah de rencontrer Gamal Abdel Nasser et de changer les termes de ses rapports avec l'Égypte. De son côté Hassan II boycotte le sommet, indisposé par la présence du chef de l'État mauritanien, et ne signe la charte de l'OUA que trois mois plus tard, tout en formulant des réserves quant à l'*Uti-possidetis juris* qui sous-tend le principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Si la France reste le partenaire incontournable à cette époque, la diplomatie mauritanienne consiste, après 1965, à se détacher progressivement du groupe

40. AN, AG/5(F)1699 et 1695 : Notes et correspondances du 11 avril et du 7 juillet 1962 sur le « problème reguibat ». Un rapport indique que les Rgaybat comptent 25 000 individus, gravitant sur cinq territoires différents (7 500 recensés en Algérie, 7 500 au Sahara espagnol, 7 000 en Mauritanie, 2 000 au Maroc et 1 000 au Mali) et qu'ils aspirent « de plus en plus vivement à l'unité, sinon à la reconnaissance d'un État Reguibat dont les richesses minérales lui vaudront une plus large avance que l'élevage, à peu près condamné par une sécheresse persistante et l'extension des transports automobiles ».

des États francophones d'Afrique noire, à qui elle doit ses premiers soutiens, et à chercher d'autres alliances (Constantin et Coulon, 1979). Petit à petit, elle est reconnue comme faisant partie du groupe des non-alignés (Fall, 1983). Le 26 septembre 1969, la normalisation des relations maroco-mauritaniennes est annoncée à l'occasion du sommet islamique de Rabat. Fruit des efforts diplomatiques du Président mauritanien auprès de la Ligue arabe et des institutions internationales, ainsi que de la détente s'opérant entre l'Algérie et le Maroc, cette invitation à la réconciliation est liée aussi au calcul d'Hassan II au sujet du Sahara espagnol. En effet, dès la première rencontre officielle entre les deux dirigeants en juin 1970 à Casablanca, la question du devenir saharien après le départ des Espagnols est abordée : une nouvelle page des reconfigurations post-coloniales dans la sous-région s'ouvre alors.

Comme ailleurs sur le continent, le processus de décolonisation de la Mauritanie ressemble à une course précipitée : formation des cadres, adaptation incessante du cadre légal, création de nouvelles institutions, négociations de transfert de compétences, etc. (Evrard 2015). Au cours de la Communauté, de subtiles transformations sont également à l'œuvre dans la différenciation progressive entre intérêts du nouvel État mauritanien et ceux de l'ancienne métropole. Cette autonomisation, simultanément renforcée et perturbée par les revendications marocaines, se réalise à travers un double mouvement vis-à-vis des autorités françaises : se ménager leur appui diplomatique, financier et militaire tout en affirmant sa maturité, son indépendance de vue et son autonomie économique. La mise en perspective des différents niveaux d'analyse montre à quel point rien n'est joué d'avance. Entre les effets directs du harcèlement marocain sur la vie politique mauritanienne, le processus de reconnaissance internationale, et les transformations de fond causées par les décolonisations décalées du Sahara français – en particulier la situation frontalière explosive léguée aux autorités du Maroc et de l'Algérie – les élites au pouvoir à Nouakchott doivent trouver leur marge de manœuvre pour faire avancer le processus d'étatisation.

Bibliographie

- BADUEL Pierre Robert, 1989, « Mauritanie 1945-1990 ou l'État face à la nation », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 54, p. 11-52.
- BANGA Arthur et EVRARD Camille, 2017, « Coopération militaire et enjeux de défense en Afrique de l'Ouest : les cas de la Mauritanie et de l'Entente », in J.-P. Bat et O. Forcade (dir.), *Jacques Foccart : archives ouvertes*, PUPS, p. 79-94.
- BENNOUNA Mehdi, 2002, *Héros sans gloire: échec d'une révolution, 1963-1973*, Casablanca, Tarik éd.
- BESLAY François, 1984, *Les Réguibats : de la paix française au Front Polisario*, Paris, L'Harmattan.
- BOILLEY Pierre, 1993, « L'OCRS : une tentative avortée », in Bernus Edmond et al., *Nomades et commandants : administration et sociétés nomades dans l'ancienne A.O.F.*, Paris, Karthala, p. 215-239.

- BOILLEY Pierre, 1995, « OCRS/Royaume saousssi de Lybie : deux tentatives pour durer ? », in Ageron Charles Robert et Michel Marc (dir.), *L'ère des décolonisations*, Paris, Karthala, p. 359-368.
- BOILLEY Pierre, 2005, « Un complot français au Sahara? Politiques françaises et représentations maliennes », in Collectif, *Mali-France Regards sur une histoire partagée*, Paris et Bamako, Karthala et Donniya, p. 163-182.
- BONTE Pierre et OULD CHEIKH Abdel Wedoud, 2001, *La montagne de fer : la SNIM, Mauritanie : une entreprise minière saharienne à l'heure de la mondialisation*, Paris, Karthala.
- BORELLA François, 1960, « L'évolution de la Communauté en 1960 : de la Communauté constitutionnelle à la Communauté conventionnelle », *Annuaire français de droit international*, vol. 6, n° 1, p. 925-952.
- BORELLA François, 1961, « Les regroupements d'États dans l'Afrique indépendante », *Annuaire français de droit international*, vol. 7, n° 1, p. 787-807.
- CAPOT-REY Robert, 1955, « Le bureau industriel africain et les recherches minières au Sahara », *Annales de Géographie*, vol. 64, n° 344, p. 296-297.
- CARATINI Sophie, 1989, *Les Rgaybāt*, Paris, L'Harmattan.
- CARO BAROJA Julio, 1955, *Estudios saharianos*, Madrid, Instituto de estudios africanos.
- CONSTANTIN François et COULON Christian, 1979, « Les relations internationales de la Mauritanie », in Collectif, *Introduction à la Mauritanie*, Paris, Éditions du CNRS, p. 323-360.
- CORREALE Francesco, LÓPEZ BARGADOS Alberto, 2017, « Rashōmon au Sahara occidental : Perspectives, Contradictions et Défis dans l'interprétation du Conflit de 1956-1958 », in Boulay Sébastien et Freire Francisco (dir.), *Culture et politique dans l'Ouest Saharien*, Paris, L'Etrave, p. 211-241.
- DE CHASSEY Francis, 2006, « Colonisation, décolonisation et sociétés traditionnelles en Mauritanie », *Maghreb Machrek*, n° 189, p. 53-68.
- EL MECHAT Samia, 1997, *Les États-Unis et l'Afrique du Nord française : le grand malentendu, 1945-1962*, Paris.
- EVARD Camille, 2015, *De l'armée coloniale à l'armée nationale en Mauritanie : une histoire militaire saharienne, de la conquête coloniale à la guerre du Sahara occidental (1909-1978)*, Thèse de doctorat, Université Paris 1.
- FALL Cheikh Mbake, 1983, *La construction de la nation mauritanienne dans le sous-ensemble géopolitique de l'Afrique du Nord-Ouest*, Thèse de 3^e cycle, Université de Reims.
- HODGES Tony, 1983, « The origins of the Saharawi nationalism », *Third World Quarterly*, vol. 5, n° 1, p. 28-57.
- JOURDE Cédric, 2004, « Rivalités inter-(intra) ethniques et luttes symboliques dans la vallée du fleuve Sénégal avant l'indépendance », in Ould Ahmed Salem Zekeria (dir.), *Les trajectoires d'un État-frontière : espaces, évolution politique et transformations sociales en Mauritanie*, Dakar, CODESRIA, p. 66-89.
- LÓPEZ BARGADOS Alberto, 2003, *Arenas coloniales: los Awlād Dalīm ante la colonización franco-española del Sáhara*, Barcelona, Espagne, Ed. Bellaterra.

- LOUIT Michel-Ivan, 2009, *Ecouvillon ? Discrète opération de maintien de l'ordre franco-espagnole: Sahara occidental, 1957-1958*, Paris, Marsouins et Méharistes.
- M'BARECK Zaki, 1987, *Résistance et armée de libération. Portée politique et liquidation*, Tanger, ETEI.
- MARBEAU Victor, 1965, « Les Mines de fer de Mauritanie MIFERMA », *Annales de Géographie*, vol. 74, n° 402, p. 175-193.
- MARCHAT Henry, 1962, « Mauritanie, Nations Unies...et marchandages planétaires », *Revue de Défense nationale*, n°198, p. 91-109.
- MÉRIC Édouard, 1965, « Le conflit algéro-marocain », *Revue française de science politique*, vol. 15, n° 4, p. 743-752.
- MISKÉ Ahmed-Baba, 2014, *La décolonisation de l'Afrique revisitée : La responsabilité de l'Europe*, Paris, Karthala.
- NAÏMI Mustapha, 2013, *L'Ouest saharien : la perception de l'espace dans la pensée politique tribale*, Paris, Karthala.
- OULD CHEIKH Abdel Wedoud (dir.), 2014, *État et société en Mauritanie : cinquante ans après l'indépendance*, Paris, Karthala.
- OULD CHEIKH Mohamed (Hamid el Mauritanyi), 1974, *L'Indépendance néo-coloniale : Mauritanie, combattre pour l'indépendance et le socialisme*, Paris, Éditions Six continents.
- OULD DADDAH Mokhtar, 2003, *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris, Karthala.
- SÈBE Berny, 2010, "In the shadow of the Algerian war: the United States and the OCRS, 1957-62", *Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 38, n° 2, p. 303-322.
- SÈBE Berny, 2013, « Les États-Unis et la décolonisation du Sahara français : une non-intervention bienveillante ? », in Frémigacci Jean, Lefeuvre Daniel, Michel Marc (dir.) *Démontages d'empires*, Riveneuve, Paris, p. 59-88.
- TORRES GARCIA Ana, 2012, *La Guerra de las Arenas : conflicto entre Marruecos y Argelia durante la Guerra Fría (1963)*, Barcelone, Bellaterra.
- TURPIN Frédéric, 2008, « Le passage à la diplomatie bilatérale franco-africaine après l'échec de la Communauté », *Relations internationales*, vol. 135, n° 3, p. 25-35.
- VERGNIOT Olivier, 1986, « Tindouf, un point d'équivoque (1912-1934) », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°41-42, p. 119-135.
- VERGNIOT Olivier, 1989, « La question du Sahara Occidental : autodétermination et enjeux référendaires », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. XXVIII, p. 385-416.